



CONSEIL COMMUNAL
GIMEL

RAPPORT

sur le Préavis Municipal No 01-2025 présenté au
Conseil Communal en sa séance
du 24 février 2025

**Objet : Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes
Réparation de fuites, transfert et tubage de prises
privées à la rue des Sept Fontaines**

Gimel, le 12 mars 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission ad'hoc, composée de :

Richard Jean-Luc, président
Croisier Sophie
Coullard-Descos Amandine
Renaud Jean-Marie,
Humbert Denis, rapporteur

s'est réunie à 2 reprises, soit :

- le 4 mars 2025 pour la prise de connaissance du préavis, en présence de la Municipalité représentée par Monsieur Laurent Guignard, Municipal, que nous remercions chaleureusement pour sa collaboration, et le 12 mars 2025 pour la finalisation du présent rapport.

1. Préambule

Deux projets sont présentés devant le conseil, réunis dans le même préavis.

Le premier consiste à mettre en conformité la chambre de transit situé aux Vernes selon les normes de l'OFCCO.

Et, le deuxième, profite de l'opportunité du remplacement d'une conduite privée, pour l'amélioration du réseau d'eau potable et l'installation d'une borne hydrante.

2. Mise en conformité de la chambre de transit des Vernes

Suite au rapport d'inspection de l'Office de la Consommation (L'OFCO), la Commune de Gimel doit entreprendre des travaux de mise en conformité sur la chambre de transit des Vernes.

Ce projet consiste au démontage de la chambre existante et de la pose d'une nouvelle chambre préfabriquée qui correspond aux normes actuelles.

En cas de non-intervention, ce secteur du réseau resterait problématique tant sur le plan de la qualité de l'eau, qu'au niveau des écoulements.

3. Réparation de fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines

Une prise d'eau potable privée, actuellement raccordée sur le régime de pression du réservoir du Signal, comporte une fuite. Le Service des eaux profite de la situation pour optimiser les conduites de distribution d'eau potable et de défense incendie.

Dans le cadre de cette intervention, une nouvelle borne hydrante sera posée à la rue des Sept Fontaines, afin d'augmenter la capacité de la défense incendie.

Ces travaux permettront également de redimensionner les conduites afin d'améliorer la qualité sanitaire de l'eau.

Conclusion

En conclusion de ce qui précède, la commission unanime demande au conseil :

- 1) D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en conformité de la chambre de transit des Vernes et la réparation des fuites, transfert et tubage de prises privées à la rue des Sept Fontaines
- 2) D'allouer un crédit maximum de CHF 104'700.00 TTC pour exécuter ces travaux.
- 3) De financer ce crédit par un emprunt dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.
- 4) De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.

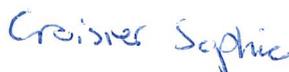
Le président
Jean-Luc Richard



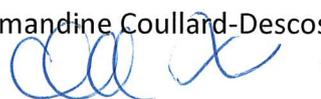
Le rapporteur
Denis Humbert



Les membres
Sophie Croisier



Amandine Coullard-Descos



Jean-Marie Renaud

